

## Les chiffres de la fraude fiscale et les interrogations de notre directeur !

Très prompt à nous opposer l'antienne ultra libérale du poids de la dette pour justifier les sacrifices auxquels nous devons consentir, notre

Directeur s'est ouvert, lors d'une réunion sur le contrôle fiscal, à propos de ses doutes sur l'estimation de la fraude fiscale, en France.

Il prétend, en effet, qu'en tant que DDFiP, il n'a pas de chiffres et n'a connaissance d'aucune information probante la corrélant ; qu'étant lui-même incapable d'estimer cette fraude, il s'interroge : « d'où cette estimation peut bien sortir ? ».

Il se fait en cela le zélé de notre bon ministre de l'action et des comptes publics qui, rompant avec le discours de tous ces prédécesseurs à ce poste, estime que les chiffres de 60 à 80 milliards d'euros par an, sont sans doute « surévalués ».

Il paraît vain de tenter d'éclairer notre Ministre, mais au moins, pouvons-nous humblement le proposer à notre Directeur.

Avant toute chose une précision s'impose :

Oui, l'estimation de 60 à 80 milliards de fraude fiscale en France (en euros et par an), a été établie par différents rapports émanant de Solidaires Finances Publiques. Le niveau de cette fraude qui avait fait l'objet d'une première estimation en 2008, a été réactualisé en janvier 2013.

Ce rapport (disponible, [ici](#)) rappelle en premier lieu les difficultés à établir ce qui par essence est dissimulé mais n'en décline pas moins une méthode rigoureuse d'estimation.

Il précise, par ailleurs, ce qui dans les comparaisons internationales est rarement fait, ce qu'on entend par fraude, optimisation et évasion fiscale. Il s'appuie enfin sur des travaux qui ne relèvent pas d'institutions coupables d'accointance avec les syndicats.

Mais il n'y a guère que notre directeur pour ignorer ces sources !

**Ainsi, le conseil des prélèvements obligatoires**, dans son rapport de mars 2007, « la fraude aux prélèvements obligatoires et son contrôle », indiquait un niveau de fraude compris entre 30 et 40 milliards.

**Ainsi, Le rapport de la Commission d'enquête du Sénat** sur l'évasion des capitaux et des actifs hors de France et ses incidences fiscales, estime, en juillet 2012, que la seule évasion fiscale **internationale** est comprise entre 30 et 36 milliards d'euros. Cette estimation, déjà limitée dans son assiette, est, selon l'aveu même du Sénat, une fourchette basse.

**Ainsi, Le rapport d'information sur les paradis fiscaux déposé par la commission des affaires étrangères** en octobre 2013, pose cette estimation de 60 à 80 milliards d'€ par an.

**Ainsi, le Parlement européen** estime-t-il la fraude fiscale en Europe à plus de 1000 milliards d'euros, ce qui, ramenée au PIB de chaque Pays, équivaldrait en France à établir le niveau de la fraude à près de 120 milliards par an.

**Ainsi, l'OCDE**, dans une étude de 2013 sur l'érosion de la base d'imposition et le transfert de bénéficiaires, estime que les pratiques d'optimisation fiscale font perdre aux États entre 100 et 240 milliards de dollars de recettes par an (entre 86 et 207 milliards d'euros).

Toutes ces institutions « douteuses » établiraient donc des estimations aussi farfelues que les nôtres ?

La question de l'estimation de la fraude fiscale devrait être au cœur des préoccupations de nos élites administratives et politiques.

Il est toujours déplorable de constater que ceux qui sont prompts à réduire notre capacité d'action oublient une mission fondamentale de notre administration.

Des montants colossaux sont perdus en raison de l'évasion fiscale et de l'évitement fiscal. Ces pertes réduisent la capacité de notre pays à lever de l'argent et à mettre en œuvre ses politiques économiques et sociales.

*« Pourtant, la fraude aux prélèvements obligatoires est certainement le délit qui, en termes financiers, fait le plus de victimes. Chacun d'entre nous qui payons régulièrement nos impôts et nos cotisations sociales sommes en effet obligés d'augmenter notre contribution pour compenser le manque à gagner qu'engendre la fraude de toute sorte. La fraude n'est donc pas quelque chose de bénin : elle diminue les ressources disponibles pour le financement des services publics indispensables à la collectivité nationale, elle crée des distorsions de concurrence et des inégalités au détriment des contribuables honnêtes et génère de leur part des frustrations et un mécontentement justifié. Elle constitue donc autant de coups de canif dans le contrat social au risque, en cas d'expansion, de le mettre sérieusement en danger. »*

Solidaires Finances Publiques aurait pu écrire ces lignes, il se trouve qu'elles émanent du rapport du conseil des Prélèvements obligatoires.

Une saine lecture, en somme, que nous conseillons à tous ceux qui cultivent le doute sur les estimations de la fraude et de l'évasion fiscale.

Parce qu'évidemment, minimiser l'ampleur des fraudes est aussi une façon de revoir ses ambitions à la baisse, surtout lorsque les résultats du contrôle fiscal accusent une chute sans précédent, alors que les affaires récentes (luxleaks, panama papers, paradise papers...) attestent, en réalité, de circuits bien rodés, qui permettent, à chaque nouvelle révélation, de mesurer l'imagination mise en œuvre pour échapper à la contribution commune.

**Notre Directeur serait bien avisé de s'en souvenir la prochaine fois qu'il sera tenté de discréditer la parole syndicale, parce qu'il lui revient aussi de porter ce discours là !!!**

Angers, le 29 juin 2018